



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Poursuite de la prévention pour les risques d'inondations Municipalités en bordure du fleuve Saint-Laurent

Berthierville, le 21 avril 2019 – La hausse du fleuve Saint-Laurent devrait se poursuivre au cours des prochaines heures selon les données fournies par les experts en la matière. Dans le but d'assurer la sécurité des citoyens demeurant dans les secteurs à risque, les municipalités de la Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray en bordure du fleuve Saint-Laurent poursuivent leur campagne de prévention pour les inondations.

Toujours en mode préventif, les municipalités offrent des sacs et du sable à leurs citoyens en zone à risque. Il est suggéré de consulter les sites Internet de chacune d'entre elles pour connaître les heures d'ouverture de leur centre de distribution.

Les municipalités et le Service de sécurité incendie (SSI) de la MRC de D'Autray tiennent à rappeler quelques consignes de prévention aux citoyens en situation à risque pour une inondation.

En plus de protéger sa résidence, voici les principales actions recommandées :

- 1. Monter au rez-de-chaussée les objets du sous-sol;**
- 2. Mettre les produits nocifs à l'abri (ex. : insecticide, peinture, huile usée);**
- 3. Bloquer les conduites d'égout du sous-sol s'il n'y a pas de clapet antirefoulement;**
- 4. Boucher le drain au sous-sol.**
- 5. Si vous apercevez de l'eau dans votre sous-sol et que vous voulez vérifier le système électrique, vous êtes invité à composer le 450 836-7007 poste 2510 pour aviser le SSI.**

Santé

Retenez les deux numéros suivants :

- Appelez Info-Santé au 811, accessible jour et nuit, pour joindre un professionnel de la santé en cas de problème non urgent, ou pour obtenir un conseil.
- Composez le 9-1-1 en cas d'urgence.

Électricité et chauffage

Soyez prudent quand vous utilisez des installations électriques provisoires ou de chauffage d'appoint et conformez-vous aux instructions des fabricants.

Déplacements

Adoptez un comportement sécuritaire :

- Évitez de vous déplacer en véhicule dans une zone inondée.
- Conduisez très prudemment si vous empruntez une chaussée submergée.
- À pied, évitez les zones inondées.

Des équipes de travail sont toujours en poste, elles assurent une surveillance et sont prêtes à agir rapidement. Les municipalités et le SSI suivent de près la situation et informeront la population de toute évolution. Il est recommandé de visiter régulièrement les sites Internet des municipalités ou leurs page *Facebook*, le cas échéant.

Pour plus d'information à propos des consignes de sécurité en situation d'inondation, il est possible de consulter le site Internet du ministère de la Sécurité publique au :

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres/sinistres/inondation.html>.